Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 081-218101053-20251107-2025_457A-AR

VILLE DE Graulhet

ARRÊTÉ N° 2025/457

Objet :
Fermetures de tous les terrains de sports
Alerte météo

Le Maire,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le Livre II, Titre I, article L 2212-2 et suivants relatifs aux missions de salubrité et de sécurité publique,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et, notamment, ses articles L. 211-2 et L.122-1 ;

Considérant les conditions météorologiques constatées sur la Commune de GRAULHET depuis le jeudi 6 novembre 2025,

Considérant que du fait des conditions météorologiques, notamment des vents violents et de fortes précipitations, tous les terrains de sports de la commune, sont impraticables pour des raisons de sécurité,

Considérant de plus l'appel du Préfet du Tarn à la vigilance de tous les citoyens du fait de ces précipitations qui pourraient s'accentuer,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des personnes,

Considérant les mesures prises pour informer la population du risque de vents violents et fortes précipitations sur les supports numériques, le site internet et les réseaux sociaux,

ARRETE

Article 1er : L'accès au public de tous les terrains de sports de la commune, à compter du vendredi 7 novembre 2025 à 08h00 et ce jusqu'au lundi 10 novembre 2025 à 08h00, est interdit.

Article 2 : Il est recommandé de limiter strictement les déplacements et de suivre l'évolution de la situation sur le site météofrance.fr

Article 3 : « Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

Article 4 : Les services de la commune, le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie de GRAULHET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Déposé en Préfecture le : 07 NOV. 2025

Fait à Graulhet, le 07 NOV. 2025
Le Maire, Blaise AZNAR

Publié le :

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN